

cès qui survinrent dans la suite, notamment ceux de 1565 et 1635, ne portèrent plus que sur des questions de bornage, définitivement tranchées au xvii^e siècle.

A la fin du dernier siècle, sans tenir compte des fonds albergés, les Chartreux possédaient encore à Virieu-le-Petit et Romagneux : 1^o le domaine appelé de Romagneux, comprenant une maison d'habitation, une grange et des écuries, 24 journaux de terre, 16 seytives de pré. Suivant bail du 15 avril 1785, consenti à Charles Garin, il rendait annuellement : 20 bichets froment, 36 blondé, 40 orge et 10 avoine ; le revenu en argent était estimé à 400 livres environ ; 2^o un pré de 24 seytives, du revenu de 400 livres ; 3^o un autre pré de 8 seytives, en Amarjoux, de 200 livres ; 4^o la grange de Forestel, avec 9 seytives de pré, de 400 livres ; la grange de Lestally, avec 10 seytives de pré, de 400 livres ; 6^o la grange du Colombier, avec 50 seytives de pré, de 1500 livres ; 7^o 400 arpents de bois et prés, de 200 livres.

Chavornay.

Dès le xi^e siècle, le prieuré d'Arvières possédait quelques parcelles de vignes à Chavornay. Le curé de cette paroisse en prétendait les dîmes ; les chartreux s'en disaient exempts. Enfin, moyennant compensation, le curé se désista de ses droits. Ces parcelles furent le noyau du vaste clos de la Lavanche que les moines travaillèrent de bonne heure à former. En mai 1206, Etienne Emoz de Dassin leur donna une vigne située en ce canton, en échange d'une autre vigne appelée du Doyen. En 1232, 1238, 1244, 1246, 1253 et 1266, ils acquirent, à prix d'argent, les fonds contigus aux leurs. En 1253, ils traitèrent au sujet de la dime avec le curé de Talissieu, qui